

## TRAITÉ D'EXTRADITION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE

Le Canada et la Suède,

Désirant régler d'un commun accord les questions relatives à l'extradition,

Sont convenus de ce qui suit:

### ARTICLE PREMIER

(1) Les parties contractantes s'engagent à se livrer réciproquement, sous réserve des dispositions du présent traité, tout individu se trouvant sur le territoire de l'une d'elle, accusé ou déclaré coupable par les autorités compétentes de l'autre d'une infraction relevant de la compétence de la partie requérante.

(2) L'État requis est tenu d'accorder l'extradition à raison d'infractions commises hors du territoire de l'État requérant s'il revendique une compétence semblable à l'égard d'infractions commises hors de son propre territoire.

### ARTICLE 2

(1) Donne lieu à extradition tout fait constitutif de l'une des infractions suivantes, pourvu qu'il s'agisse d'une infraction criminelle punissable en vertu de la législation des deux parties contractantes:

1. Infraction à la législation en matière d'homicide, y compris le meurtre, l'infanticide et l'homicide involontaire coupable ou par négligence criminelle.
2. Infraction à la législation en matière de blessures, mutilations ou lésions corporelles.
3. Avortement illégal.
4. Enlèvement, rapt et séquestration.
5. Viol, attentat à la pudeur, inceste et bigamie.
6. Acte sexuel illicite commis avec un enfant n'ayant pas atteint l'âge prévu par la législation des parties contractantes.
7. Proxénétisme.
8. Refus de pourvoir aux besoins ou abandon volontaire d'une personne à charge, notamment d'un enfant, dangereux pour sa vie ou sa santé.
9. Vol qualifié, vol, effraction, cambriolage, détournement et extorsion.
10. Dommage volontaire causé aux biens.
11. Infraction à la législation en matière de fraudes et d'abus de confiance criminel; détournement frauduleux; acquisition frauduleuse ou par escroquerie de biens, de fonds ou de valeurs mobilières.
12. Infraction à la législation en matière de faux, y compris la mise en circulation de faux.